

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

وزارة التعليم العالي و البحث العلمي

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Université Ahmed Draia - Adrar

Rectorat



جامعة احمد دراية - ادرار

رئاسة الجامعة

REGLEMENT

PRIX « Mustapha DJAFOUR 2023 »

3^{ème} Edition – Octobre 2023

L'université Ahmed Draia - Adrar organise, en collaboration avec l'association « Mustapha DJAFOUR » Tlemcen et l'université Aboubakr Belkaid – Tlemcen, sous le patronage de Monsieur le Wali d'Adrar, la 3^{ème} édition du « Mustapha DJAFOUR », ancien recteur de l'université de Tlemcen décédé le 23 octobre 2018, pour récompenser la meilleure thèse de doctorat soutenue. Pour la première fois cet évènement est délocalisé en dehors de Tlemcen, en l'occurrence à l'université d'Adrar.

Ce prix a pour objectif :

- ✓ De valoriser les recherches doctorales dans tous les domaines ayant un impact important sur le secteur socio-économique.
- ✓ De récompenser les meilleures thèses soutenues à l'université de Tlemcen et/ou à l'université d'Adrar
- ✓ De promouvoir les recherches doctorales auprès des acteurs socio-économiques.

Le concours dans sa version 2023 est ouvert à tous les docteurs de l'université d'Adrar, tout domaine confondu, ayant soutenu leurs thèses de doctorat depuis la création de l'université d'Adrar jusqu'au 15 juillet 2023, inclus. Il est aussi ouvert à tous les docteurs de l'université de Tlemcen, tout domaine confondu, ayant soutenu leurs thèses de doctorat entre le 23 octobre 2022 et le 15 juillet 2023, inclus.

La sélection se fera en deux étapes : en première étape, une pré-sélection qui sera réalisée par un jury de professeurs renommés où les premiers de chaque faculté de l'université de Tlemcen et les deux premiers de chaque faculté de l'université d'Adrar seront autorisés à concourir en 2^{ème} étape (la finale) qui consiste à présenter les travaux de thèses en 180 secondes (3 mn) devant un jury composé de scientifiques et de professionnels présidé par Monsieur le professeur Abdellatif MEGNOUNIF, vice-président de l'association. Pour la première fois cette deuxième étape se déroulera à l'université d'Adrar.

Le lauréat retenu par le jury de présentation à la fin du concours recevra une somme d'argent de 500 000,00 DA et verra sa thèse éditée par les deux universités.

ARTICLE 1 : Organisateur

Le prix « Mustapha DJAFOUR 2023 » est un concours organisé par l'association « Mustapha Djafour » en collaboration avec l'université d'Adrar et l'université Aboubakr Belkaid – Tlemcen et qui sera sous le patronage de Monsieur la Wali d'Adrar.

ARTICLE 2 : Participants

Le prix « Mustapha DJAFOUR 2023 » a pour objet de récompenser la meilleure thèse de doctorat soutenue à l'université de Tlemcen entre le 23 octobre 2022 et le 15 juillet 2023, inclus ou bien celle soutenue à l'université d'Adrar depuis la création de l'université d'Adrar jusqu'au 15 juillet 2023, inclus, tout domaine confondu rédigée selon la langue du choix du candidat.

ARTICLE 3 : Comité d'organisation

Un comité d'organisation prix « Mustapha DJAFOUR 2023 » est désigné, conjointement par Messieurs les Recteur de l'université d'Adrar et celle de Tlemcen pour l'organisation et la gestion administrative du concours.

ARTICLE 4 : Caractéristiques des thèses

Les thèses doivent répondre aux critères suivants :

- ✓ Intérêt général de la thèse
- ✓ Originalité, innovation et l'excellence scientifique.
- ✓ Ayant un grand impact socio-économique
- ✓ Contribution au développement de la science.
- ✓ Une grande ouverture interdisciplinaire
- ✓ S'inscrivant dans le projet d'établissement.

ARTICLE 5 : Autorisation

Les participants au concours autorisent l'université d'Adrar, l'université de Tlemcen ainsi que les services de la wilaya d'Adrar à utiliser leurs noms, prénoms et leurs sujets de thèse, sur quelque support que ce soit, sans leur confère une rémunération, un avantage ou un droit quelconque.

ARTICLE 6 : Acceptation

La participation au concours est synonyme de l'acceptation du présent règlement.

ARTICLE 7 : Candidature

Pour concourir,

Pour les candidats de l'université d'Adrar : chaque candidat de l'université d'Adrar doit envoyer son dossier (sous forme de dossier compressé en un seul fichier) à l'adresse : vr.pg@univ-adrar.edu.dz ou bien aekghaitaoui@univ-adrar.edu.dz.

Pour les candidats de l'université de Tlemcen : chaque candidat de l'université de Tlemcen doit s'inscrire sur la plate-forme de l'université de Tlemcen, dont l'adresse est **mustaphadjafour.univ-tlemcen.dz**, et suivre les instructions indiquées.

Le candidat doit transmettre par voie numérique les pièces suivantes :

- ✓ Un Curriculum Vitae (CV).
- ✓ Un résumé de la thèse de 05 pages maximum rédigé de façon à ce **qu'un non spécialiste du domaine puisse le comprendre.**
- ✓ La thèse dans sa version intégrale (en Pdf)
- ✓ Une copie du **PV de soutenance** signé par les instances concernées.
- ✓ Une lettre de recommandation de 01 à 02 pages signée par le directeur de thèse et mentionnant la **qualité du candidat, originalité de la thèse, son impact et ses retombées sur le monde socio-économique,**
- ✓ Une copie de ce règlement dument signée par le candidat.

Le dossier de candidature doit être déposé avant le 15 juillet 2023 où le candidat doit télécharger tous ses fichiers en faisant figurer son nom dans les noms des fichiers (exemple CV-Mohammed-Kaddour.doc).

Le non-respect de cette procédure d'inscription rendra le dossier non recevable.

ARTICLE 8 : Liste des participants

Après vérification des dossiers, le comité d'organisation arrête la liste des participants une semaine après la date limite de dépôt des dossiers et la rend public par différentes voies médiatiques.

ARTICLE 9 : Prix

La valeur du prix « Mustapha DJAFOUR 2023 » est de **500 000,00 DA** qui sera donnée au lauréat retenu par le jury à la fin du concours. Si, exceptionnellement, le jury juge à retenir deux lauréats ex-æquo, ils recevront chacun la moitié.

ARTICLE 10 : Phases du concours

L'attribution du prix « Mustapha DJAFOUR 2023 » se fera en deux étapes : Une pré-sélection à la base du dossier fourni et surtout de la thèse écrite et une présentation orale de 180 secondes (3 mn).

ARTICLE 11 : Membres des jurys

Les membres des jurys de pré-sélection sont désignés par Messieurs les Recteurs de l'université d'Adrar et de Tlemcen parmi des universitaires ou professionnels de compétence reconnue dans le domaine concerné. Le jury de présentation (phase finale) sera désigné par Monsieur le Recteur de l'université d'Adrar et sera présidé par le professeur Abdellatif MEGNOUNIF, vice-président de l'association « Mustapha Djafour ».

ARTICLE 12 : Phase pré-sélection

Pour la phase pré-sélection, le membre du jury de pré-sélection désigné reçoit une copie numérique du ou des dossiers des candidats et les évalue selon une grille d'évaluation élaborée selon les critères de l'article 4 du présent règlement. A la fin de cette évaluation chaque candidat aura une note finale qui lui permet d'être classé dans la liste de pré-sélection. Le classement de cette pré-sélection se fera par faculté.

ARTICLE 13 : Phase Présentation

Les deux premiers candidats de chaque faculté de l'université d'Adrar et les premiers candidats de chaque faculté de l'université de Tlemcen et classés selon l'article 12 auront la possibilité de présenter, en phase finale, leurs travaux en 180 secondes (3 mn) devant un jury de présentation composé d'universitaires et de professionnels et devant un auditoire profane et diversifié. L'objectif de cette présentation est de convaincre les membres du jury de présentation sur le projet (vendre son projet). Les règles générales de cette présentation seront définies ultérieurement et seront inspirées principalement du règlement « MT180 : Ma thèse en 180 secondes ».

Les candidats finalistes seront totalement pris en charge lors de l'évènement à l'université d'Adrar.

ARTICLE 14 : Evaluation de la présentation

Lors de la présentation, qui doit être **simple, claire et convaincante**, les candidats seront évalués selon **l'impact socio-économique, la vulgarisation, la communication et l'intérêt au sujet traité**. Une grille d'évaluation sera transmise au membre du jury selon ces critères.

ARTICLE 15 : Déclaration du lauréat

En se basant uniquement sur l'évaluation de la présentation, le jury de présentation se réunira pour désigner le lauréat du prix « Mustapha DJAFOUR 2023 » et son accessit. Exceptionnellement, le jury peut retenir deux candidats s'ils seront ex-aequo.

ARTICLE 16 : Dissémination

Le règlement du prix « Mustapha DJAFOUR 2023 » et son calendrier seront disponibles sur les sites de l'université d'Adrar à l'adresse www.univ-adrar.edu.dz et de l'université de Tlemcen à l'adresse ... www.univ-tlemcen.dz

ARTICLE 17 : Remise du prix

La remise du prix « Mustapha DJAFOUR 2023 » sera organisée à la fin des délibérations le jour même de la présentation.

Le lauréat autorise les organisateurs à utiliser son nom, prénom, image et le titre de sa thèse dans ses supports de communication interne et externe, tels que notamment mais pas exclusivement, journaux internes, sites intranet et/ou internet, communiqués ou articles de presse

ARTICLE 18 : Non attribution du prix

En cas de non attribution du prix, la dotation correspondante est retenue pour la session de l'année 2024.

ARTICLE 19 : Modalités de modification du concours

Les organisateurs se réservent le droit de modifier, prolonger, suspendre ou annuler le concours sans préavis, notamment en cas de force majeure. Leurs responsabilités ne pourront alors en aucun cas être engagées et aucun dédommagement ne pourra être demandé par les participants. Les organisateurs se réservent dans tous les cas, la possibilité de prolonger la période de participation ou de reporter toute date annoncée. En cas de difficultés dans l'application ou l'interprétation du présent règlement ou autres dispositions, le Comité d'organisation du Prix « Mustapha DJAFOUR 2023 » peut prendre toutes les mesures utiles en vue de répondre efficacement aux exigences de sa mission.

ARTICLE 20 : Limite de responsabilité

Les organisateurs du concours ne pourront être tenus pour responsables de tout problème lié au déroulement du concours qu'il s'agisse d'une erreur humaine, de problème informatique, technologique ou de quelque autre nature. Les membres du comité d'organisation, ceux des jurys chargés de l'évaluation, sont astreints, dans l'exécution de leur tâche, aux obligations de neutralité, d'impartialité et de confidentialité absolue. Les décisions des jurys sont souveraines et irrévocables. Les jurys se réservent le droit de ne pas retenir de lauréats et ne sont pas tenu de justifier leurs choix. Comme ils se réservent le droit de retenir, à la fin de la présentation, deux lauréats en cas d'égalité. Chaque candidat s'engage à garantir l'originalité de la thèse qu'il présente, à défaut de quoi, le candidat concerné en supporterait seul toutes les conséquences.

ARTICLE 21 : Contestation du concours

La participation à ce concours requiert le plein accord des concourants sur l'acceptation du présent règlement, sans possibilité de réclamation quant aux résultats. Les organisateurs se réservent le droit de ne pas attribuer le prix si le nombre de participations ou leur qualité sont jugés insuffisants.

Nom :Prénom :

Date de naissance :/...../.....

Adresse :
.....

Spécialité :

Téléphone : Mail :.....

Je soussigné(e), reconnais avoir pris connaissance du règlement du concours « prix Mustapha DJAFOUR 2023 » et en accepte les modalités. Et affirme que ma thèse est le fruit de mon travail personnel et ne porte pas atteinte aux droits de tiers et ne viole aucun droit d'auteurs.

Le Signature